

Diffusion mail: Équipe d'encadrement

+ 1 ex papier à la cellule qualité

**Diffusion AGEVAL** 

# PROGRAMME QUICK FORMATION 2024

4	<b>PROTECTION</b>	DES	<b>MAJEURS</b>		
<b>VULNERABLES</b>					

☑ Formation interne □ Formation externe

☑ Présentiel ☐ Distanciel

N°: DOC-DRH-118

Date d'application : 31/12/2023

Version n°3

Nb de page(s): 2

DURÉE	LIEU	PUBLIC CONCERNÉ
2 heures	Etablissement de Santé	Toutes les catégories professionnelles
	Baugeois Vallée (ESBV)	
Si plusieurs jours de formation :		
jours consécutifs ☐ Oui ☑ non		
GROUPE DE F	ORMATION	
6 personnes	minimum	
12 personnes	maximum	

INTERVENANT(S)  Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs		CONTACT  formation@esbv.fr  02 41 84.13.74	
	MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS  Formation ouverte toute l'année sur demande	ACCESSIBILITE HANDICAP  L'ESBV demande à être informé sur les situations de	
	d'inscription	handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités	

**CONTEXTE DE LA FORMATION** 

Sensibiliser sur les différentes mesures de protection juridique.

pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en

compte les moyens de compensation du handicap.

## **PRÉ-REQUIS**

Aucun pré-requis exigé

#### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir dissocier les différentes mesures.
- Connaître les nouveautés liées à la réforme.

### **CONTENU DE LA FORMATION**

#### Connaitre:

- Le signalement d'une situation de vulnérabilité.
- La procédure de signalement.
- Les effets du signalement.
- Les principes généraux des mesures de protection.
- Les causes : altérations des facultés de la personne.
- La durée de la mesure de protection.

- La protection de la personne protégée et de ses biens.
  - La protection des biens.
  - o La protection de la personne.
  - La typologie des mesures.
- La sauvegarde de justice.
- La curatelle : mesure d'assistance et de contrôle.
  - La curatelle
  - o La tutelle
  - o L'habilitation familiale
  - Le mandat de protection future pour soi
  - o Les formes du MPF pour soi
  - o Le mandat de protection future pour autrui.

## **SUPPORT(S) ET MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

Support(s) remis □ avant ☑ pendant □ après la formation

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES REMISES A L'APPRENANT

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Evaluation des connaissances avant et après la session de formation par un quiz sur la formation à la protection des majeurs vulnérables.
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire.

Les résultats de performances et statistiques de la formation sont consultables sur notre site internet (www.esbv.fr) et sur la plateforme AGEVAL pour les formations en interne.

#### **TARIF**

• Pour les formations internes uniquement : « Prise en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) »